

RÈGLEMENT DE MAISON

La Résidence Plein-Soleil (ci-après Plein-Soleil) me souhaite la bienvenue et espère que je m'y sente bientôt chez moi. Mon bien-être et celui des autres résidents tient à cœur de Plein-Soleil et de son personnel et est au centre de leurs préoccupations et objectifs.

Un minimum de règles communes est nécessaire pour que chacun puisse s'épanouir à Plein-Soleil et que la vie communautaire y reste agréable, paisible et harmonieuse à long terme. Ce règlement de maison fixe donc **le cadre général et les règles de conduite et de fonctionnement** que moi et les autres personnes qui y habitent ou y travaillent devons respecter, du début à la fin de notre passage à Plein-Soleil.

Je quitterai un jour Plein-Soleil. La qualité des liens communautaires et du respect développé dans nos relations durant mon séjour colorera les souvenirs que je garderai de Plein-Soleil ou que l'on gardera de moi.

Avertissements et sanctions

Si je ne respecte pas ce règlement, je prends le risque d'être soumis à des mesures réparatrices.

En cas d'irrespect avéré, je recevrai un **rappel des règles par oral**. Si cela ne suffit pas pour que je rétablisse un comportement correspondant aux attentes, je recevrai un **avertissement formel écrit** qui indiquera les mesures prises en cas de récidive.

Les **sanctions** prises en cas d'irrespects répétés peuvent être de différentes natures et convenues si nécessaire avec les partenaires de mon réseau pour qu'elles fassent le plus de sens possible pour moi (des amendes internes peuvent par exemple m'être imposées pour certains irrespects occasionnant des frais). Si je reçois 3 avertissements pour le même motif en l'espace d'une année, j'ai l'obligation de participer à un point de situation organisé par Plein-Soleil avec mon représentant légal, pour déterminer les perspectives.

Si la paix de la vie communautaire est durablement menacée par mes comportements, ma **mise à l'écart momentanée** pourrait être organisée. Si la sécurité des autres résidents ou du personnel est durablement menacée par mes comportements, ou que je porte gravement atteinte à ce règlement, mon **renvoi immédiat** pourrait être prononcé sans préavis.

Couvre-feu

Je ne fais pas de bruit et respecte le **silence** nécessaire au calme de mes voisins **entre 21h et 6h** du matin.

Je veille à ne pas importuner les autres résidents par le volume ou le genre de musique ou de vidéos que j'écoute ou consulte.

Moyens de communication

Mon **courrier** est déposé au réfectoire après relève de la boîte aux lettres par un membre du personnel. Les courriers officiels me sont remis en main propre par l'équipe d'accompagnement.

Les **appels téléphoniques** qui me sont adressés sur le n° de Plein-Soleil peuvent m'être transférés sur le téléphone de l'appartement où se situe ma chambre. J'ai la possibilité de demander à passer des appels avec le téléphone de Plein-Soleil, sous réserve de disponibilité et de l'accord du personnel.

Je peux demander à utiliser l'**ordinateur connecté à internet**, qui est mis à disposition des résidents. Le personnel évalue la pertinence de cet accès et m'ouvre une session en cas d'accord.

Je peux accéder, en journée, au **wifi** mis à disposition des résidents. Plein-Soleil se réserve le droit de limiter l'accès au wifi en cas d'utilisation inappropriée (en particulier toute consultation de contenus portant atteinte à la dignité ou frauduleux).

Des **télévisions** privées ne sont en principe pas installées dans les chambres des résidents. Je peux regarder la télévision sur celles mises à disposition dans deux des appartements, tout en respectant les autres résidents et le couvre-feu.

Absences et congés

Je dois impérativement **annoncer à l'avance** mes absences et congés au personnel, qui a la possibilité de les limiter en cas d'incompatibilité avec mon programme thérapeutique.

Les absences liées aux loisirs ne donnent en principe droit à aucune **compensation**. Si je dois m'absenter pour justes motifs (consultations médicales notamment), une solution est trouvée pour compenser les repas que je manque à Plein-Soleil (remise d'un pick-nick ou du forfait correspondant selon les cas).

Un **contact préalable** est établi entre Plein-Soleil et la personne qui m'accueille en congé ou en vacances. L'organisation anticipée de mes congés permet de trouver les solutions appropriées en cas de départ ou de retour exceptionnel **hors des horaires** d'ouverture de la Résidence.

J'ai droit à **4 semaines** de vacances par an (5 dès mes 50 ans et 6 dès mes 60 ans), au pro rata de mes activités.

Véhicules

Je peux utiliser mon véhicule privé, sauf avis contraire du médecin.

Mon véhicule doit être parké ou rangé à l'emplacement déterminé par Plein-Soleil.

Visites

Je peux recevoir des visites **entre 9h et 20h** dans les **espaces communs**. J'évite de recevoir des visites sur le temps prévu pour les activités liées à mon programme thérapeutique. En accord avec le personnel, je peux inviter quelqu'un pour partager un **repas** pour autant que je l'ai en principe annoncé 24h à l'avance.

Je ne peux en principe pas recevoir des visites, externes ou d'autres résidents, dans ma chambre ou durant la nuit. Ma chambre est mon espace personnel, que Plein-Soleil et moi protégeons. Je peux m'adresser au personnel pour trouver une solution la plus appropriée lorsque je souhaite ou ai besoin de plus d'intimité que celle que les espaces communs me permettent.

Autodétermination et vie affective et sexuelle

Je suis libre et responsable des relations que j'entretiens avec les autres. Je reste toutefois respectueux de mes voisins dans ma manière de les vivre. Plein-Soleil me souhaite de vivre une vie relationnelle et affective épanouie, mais considère également l'intérêt collectif prépondérant. Mes relations ne doivent donc pas perturber la **vie communautaire**.

Pour réduire les éventuelles difficultés ou souffrances liées à la gestion complexe des relations humaines, Plein-Soleil ne met donc, en principe, pas à disposition de **chambres pour couples** ni ne peut accueillir des services d'assistance sexuelle. Des affinités ou relations privilégiées, voire amoureuses, ne peuvent toutefois pas être évitées et je peux m'adresser au personnel si cela me concerne pour trouver les manières les plus adéquates de les vivre à Plein-Soleil.

Je ne peux en principe pas accueillir d'**animaux domestiques** à Plein-Soleil.

Repas

Je prends les **repas en commun**, servis à **horaires fixes au réfectoire**, selon le **menu du jour** qui vise une alimentation équilibrée favorable à ma santé. Je ne peux pas exiger de service si je suis en retard.

Je communique mes **intolérances alimentaires** ou **convictions éthiques ou religieuses** au service de cuisine au début de mon séjour.

Si je le souhaite et après l'avoir organisé avec ma personne de référence à Plein-Soleil, je peux occasionnellement me préparer mon **propre menu** dans une cuisine équipée à cet effet. Je ne peux par contre pas me cuisiner de **repas en chambre**.

Sauf motif de santé, je participe au **tournus organisé** pour la préparation et le service des repas du week-end.

Entretien

Le port de pantoufles est obligatoire à l'intérieur.

J'installe **ma chambre** comme je le souhaite et je suis responsable de la ranger et de la nettoyer en suivant le protocole établi et supervisé par l'équipe d'accompagnement au moins une fois par semaine. Si j'en ai besoin, je peux demander de l'aide à l'équipe.

Pour favoriser le bon **fonctionnement de la maison**, je participe aux tâches ménagères liées à la vie quotidienne communautaire.

Je prends soin du matériel et des équipements mis à ma disposition. Je suis tenu pour responsable de tout **dommage** que je cause et dois, en principe, rembourser les frais de réparation ou de remplacement.

Plein-Soleil me met à disposition et entretient le **linge de lit et de bain**. Mon **linge personnel** est lavé, repassé et réparé par Plein-Soleil. Je peux m'occuper personnellement de ma lessive si je le souhaite. Mes effets personnels doivent être **étiquetés ou marqués**. Je m'occupe personnellement des achats de mes vêtements, mais peux demander de l'aide à l'équipe en cas de besoin.

Participation aux activités

La **structuration des journées** fait partie intégrante de mon accompagnement à Plein-Soleil. Mon programme thérapeutique comprend des **activités obligatoires**, que je dois suivre sauf motif de santé attesté par mon médecin, alors que d'autres sont facultatives (notamment sorties, vacances...).

Je mets en place un **planning d'activités hebdomadaires** avec ma personne de référence à Plein-Soleil. Il tient compte de mes capacités et envies, ainsi que des possibilités d'occupation internes ou externes. Certaines activités de travail me donnent droit à une **valorisation symbolique**.

Plein-Soleil me propose certaines animations ou activités de loisirs. Une **participation personnelle** au financement peut m'être demandée pour certaines d'entre elles (notamment excursions ou séjours de vacances).

Soins, traitements et toxiques

Plein-Soleil vise à favoriser ma santé, ma stabilité, mon bien-être global et ma qualité de vie. J'y séjourne pour prendre **soin de moi**.

Je peux, si nécessaire, bénéficier d'un accompagnement à mes **consultations médicales** ou rendez-vous thérapeutiques (pour autant que le lieu soit proche de Plein-Soleil).

Les **médicaments** prescrits par mes médecins sont préparés par le personnel de Plein-Soleil, qui me les remet selon le plan de traitement et vérifie que je les prene correctement. Je ne suis pas autorisé à arrêter un traitement contre avis médical, à pratiquer une automédication, ou à échanger des médicaments avec d'autres résidents.

J'ai l'interdiction de consommer, de posséder ou de pratiquer tout trafic de **stupéfiants** ou d'**alcool** à Plein-Soleil. Un irrespect de cette interdiction peut selon les cas être considéré comme une atteinte grave à ce règlement, surtout s'il met d'autres résidents en risque ou me met en danger.

En cas de suspicion de consommation, le personnel peut me demander de pratiquer un alcootest, un contrôle d'urine, voire une prise de sang. Si je refuse ces **contrôles**, ils seront considérés comme positifs. Le coût des contrôles avérés positifs est à ma charge. Je peux discuter avec l'équipe et mes médecins de la mise en place d'auto-contrôles si cela m'est favorable.

En cas de suspicion de possession ou de trafic, le personnel peut exiger des **fouilles** de ma chambre ou de mes effets personnels. Le matériel ou les produits illicites trouvés dans le périmètre de Plein-Soleil sont détruits immédiatement, sans compensation.

Sauf contre-indication médicale, Plein-Soleil tolère que je consomme au maximum une boisson alcoolisée lors de **sorties accompagnées**. Le taux de mon alcoolémie ne doit pas dépasser 0,5 en retour de congés et je ne reçois plus mes médicaments (sauf avis médical contraire) s'il dépasse cette limite.

Par respect pour les autres résidents et le personnel, j'ai l'interdiction de **fumer** dans ma chambre et en dehors des espaces réservés à cet effet.

Je suis invité à communiquer mes **directives anticipées** pour que mes souhaits puissent être dans toute la mesure du possible respectés en cas d'urgence ou de maladie grave. Plein-Soleil met l'accent sur la promotion de la vie et des soins palliatifs en cas de maladies graves. Les organisations d'aide au suicide assisté n'y sont pas admises en raison de son public cible (troubles psychiques, vécus traumatiques, fragilités émotionnelles...).

Violence

Les **menaces**, tous types de **violence**, les **abus** ou le **harcèlement sexuel** sous toutes leurs formes sont strictement interdits à Plein-Soleil. Un irrespect de cette interdiction peut selon les cas être considéré comme une atteinte grave à ce règlement, surtout s'il menace la sécurité des autres résidents, du personnel ou me met en danger.

☐ Cette section s'applique uniquement pour les personnes qui séjournent dans un des **appartements de Plein-Soleil**. Les règles décrites dans ce règlement s'appliquent de façon analogue si je séjourne au foyer à Sorvilier ou dans un appartement de Plein-Soleil. Les règles qui s'appliquent spécifiquement si je séjourne en appartement sont décrites ci-après.

Je dois respecter le **silence** entre 22h et 6h du matin et je veille, en toute heure, à ne pas importuner les autres habitants de l'immeuble par le volume ou le genre de musique ou de contenus médias que j'écoute ou consulte.

J'informe à l'avance l'équipe d'accompagnement de mes **absences** de l'appartement de plus d'une journée.

Je peux recevoir des **visites** dans l'appartement en journée, sans annonce préalable. Je dois par contre obtenir à l'avance l'autorisation écrite de la direction si je souhaite qu'une visite passe la nuit dans l'appartement.

J'installe l'appartement comme je le souhaite et suis responsable de le **maintenir propre et en ordre**. Si je suis une personne fumeuse, je fume de préférence à l'extérieur. Je veille dans tous les cas à aérer fréquemment l'appartement, particulièrement les endroits où je fume.

Si je suis en colocation, je m'accorde avec ma personne colocataire pour l'aménagement et l'entretien des lieux communs.

Je respecte les **rendez-vous de visite ou de contrôle** de ma personne de référence à Plein-Soleil ou de l'équipe d'accompagnement. Je collabore avec l'équipe d'intendance qui passe superviser et m'aider à l'entretien à échéances régulières.

J'ai la possibilité de faire mes **lessives** à la buanderie de l'immeuble, selon le planning établi. Il m'est interdit de faire sécher du linge dans l'appartement.

Sur présentation des quittances liées à mes dépenses usuelles et raisonnables, je peux demander le remboursement des **produits** de nettoyage et de lessive à Plein-Soleil.

Je ne peux pas accueillir d'**animal domestique** sans accord écrit de la direction.

Plein-Soleil m'encourage à me joindre et participer aux **activités** de loisirs qu'elle organise.

Le **règlement d'immeuble** (cas échéant) fait partie intégrante de ce règlement.

Réserves en matière de règlement

Des adaptations du présent règlement peuvent se révéler nécessaires au cours du temps, notamment pour les raisons suivantes :

- Correction de dysfonctionnements
- Adaptation du concept thérapeutique ou évolution des concepts d'accompagnement de Plein-Soleil (notamment concernant l'utilisation des espaces, la gestion des activités, la prévention des addictions, la gestion des urgences ou des crises, la sexualité, la fin de vie etc...), qui s'ajustent à l'état des connaissances. Ce règlement s'appuyant sur ces concepts, je peux solliciter la direction à ce sujet en cas de questions.
- Exigences légales et du Canton de Berne
- Normes de sécurité ou d'hygiène